

On pourrait presque faire la même observation à M. McCarthy. Son plaidoyer a certainement duré deux séances de trop. Il semble l'avoir compris, puisqu'en terminant, il a remercié chaudement les membres du Conseil de l'avoir écouté avec autant de résignation.

Quand on n'abuse pas de la patience d'un auditoire, on peut généralement se dispenser de le remercier de son attention, surtout s'il est tenu d'écouter.

D'ailleurs, son discours démontre ce que nous venons de dire.

Il a admis, dit-on, les griefs des catholiques de Manitoba, les conclusions du Conseil Privé et le pouvoir d'intervention du gouvernement. Jusqu'à-là, c'était parler raison et bon sens. Pour être logique, il aurait donc dû admettre également l'obligation de réparer l'injustice commise.

Mais à ce point de la cause, le fanatisme a fait taire la raison, et il s'est acharné à convaincre les membres du Conseil qu'ils devaient, dans l'intérêt de l'autonomie provinciale, laisser en paix les agneaux du gouvernement de Manitoba.

Puis enfin, certaines interpellations aidant, le chat est sorti du sac; et le représentant officiel des ministres manitobains a avoué que le but de la loi de 1890 était de faire disparaître l'élément canadien-français.

Nous doutons fort que cette admission fût dans ses instructions, et qu'on l'en félicite. Mais pour nous, elle est précieuse, et nous lui savons gré de sa franchise brutale—nous allions dire—de son cynisme.

En attendant une décision qui ne saurait tarder, nous aimons à croire qu'il a harangué des sourds et non des aveugles.

Il ne faut pas croire que le Manitoba soit la seule province où la minorité catholique est injustement traitée.

Nous avons en ce moment, sous les yeux, le dernier mandement de Carême de l'Archevêque de Kingston, qui signale de véritables iniquités.

Ainsi, dans sa ville épiscopale, il y a deux institutions catholiques de charité—l'Hôtel-Dieu et la Providence—et deux institutions protestantes du même genre. Toutes quatre sont des institutions privées, vouées à la même fin, et soutenues principalement par les aumônes des citoyens, car l'octroi ridicule du gouvernement n'est guère appréciable.

Eh bien! Le conseil municipal de Kingston alloue annuellement 1,500 piastres aux deux institutions protestantes, et pas un centin aux deux institutions catholiques. Cependant cette somme est prise sur le fonds municipal auquel les catholiques contribuent comme les protestants. Bien plus, les deux institutions catholiques paient la consommation de chaque gallon d'eau qui passe par le robinet municipal.

Pour faire pallier l'injustice, on donne pour raison que les deux institutions protestantes sont non-confessionnelles, c'est-à-dire, comme le disait dans sa réponse à une adresse, l'un des gouverneurs de l'hôpital, parceque leurs portes sont ouvertes indistinctement à tous les malades, catholiques et protestants.

Si cet argument vaut quelque chose, dit Mgr Claary, il justifie parfaitement les réclamations de l'Hôtel-Dieu et de la Providence, car ces deux institutions catholiques sont ouvertes à toutes les dénominations. Si l'Hôpital protestant est non-confessionnel parcequ'il a reçu 88 patients catholiques en 1894, l'Hôpital catholique l'est tout autant, puisque 115 patients protestants ont